

COMMUNE DE CERNOY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 Juin 2025 à 18 heures

Le trente juin deux mil vingt-cinq, à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt juin deux mil vingt-cinq s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BARTHE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Isabelle BARTHE, Jacques de BRUCE, Lucien MORVILLE, Valérie ZOLDAN, Caroline MAHIEUX

Absents : Florent MAZIÈRES, Gladys BELAIR

Pouvoir : Sébastien ROSE à Madame BARTHE Marion BRUNET à Monsieur MORVILLE

Secrétaire de séance : Jacques de BRUCE

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 mars 2025
Projet agri voltaïque
Point sur les différents travaux
Questions diverses

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 Mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

2) PROJET AGRI VOLTAÏQUE

Madame le maire expose à l'assemblée que Messieurs TRAËN et COPPIN agriculteurs sur la commune souhaitent faire installer des panneaux photovoltaïques dans leur pâture par la société INTHY. La commune ne peut en aucun cas empêcher la réalisation de ce projet mais elle souhaite, malgré tout, prévenir le conseil, recueillir son avis, en précisant qu'elle a demandé qu'une haie ou autre aménagement soit installé afin de cacher au maximum la vue des panneaux. L'entretien du grillage et de la haie sera effectué par la société INTHY

Ce projet pourra avoir une incidence financière pour les agriculteurs et pour la commune (entre 10 000 et 15 000€) pendant 30 à 40 ans.

Monsieur MORVILLE précise que la plantation devrait se faire dans les propriétés privées afin que l'entretien n'incombe pas à la commune.

Madame le maire propose une réunion publique avec la société, les agriculteurs concernés et la société de chasse afin de leur présenter le projet et de recueillir leurs avis. Le 24 septembre est retenu sous réserve de la disponibilité des intéressés.

Le permis sera instruit et délivré (ou non) par la préfecture.

Madame MAHIEUX pense que cela va dénaturer le paysage et donne un avis défavorable ainsi que Monsieur de BRUCE et Madame ZOLDAN. Madame le maire souhaite réfléchir et Monsieur MORVILLE n'y est pas opposé.

3) POINT SUR LES DIFFERENTS TRAVAUX

Madame le maire donne les éléments suivants :

Rue du Saule et rue de Vert Galant, réfection du réseau d'eau pluviale et des fossés

Réfection du toit de l'église en attente d'un devis

Les travaux de SICAE n'avancent pas

Que tout le village est passé en LED

Monsieur MORVILLE fait part :

- De la demande des administrés de la Cour Belleval pour que les maisons soient mieux identifiées et propose qu'un lettrage soit installé. Celui-ci correspondant à ce qui a été inscrit sur les titres de propriétés - De la demande des habitants pour que les compteurs soit installés devant leur habitation. Ils s'interrogent par ailleurs sur la responsabilité en cas de fuite d'eau, le compteur étant installé sur l'espace public.

- Les habitants de la rue du clos des Vignes demandent pourquoi il n'est pas possible que le camion poubelle descende leur rue afin que les poubelles soient collectées devant leur porte

- Que la peinture nécessaire à la réfection de la porte de la chapelle Notre Dame de Trois Etôts est arrivée ainsi que celle pour la restauration du calvaire situé face à la chapelle. Le chantier sera participatif.

- Travaux rue du chemin de Pont les habitants s'inquiètent de voir leur rue se dégrader et demandent que les nids de poule soient bouchés

QUESTIONS DIVERSES

Madame le maire donne le compte rendu du conseil d'école

Madame MAHIEUX reparle du miroir rue du Vivier, demande un revêtement au niveau de l'arrêt de bus ainsi que rebouchage des nids de poule et parle de l'entretien du parc qui demande à être débroussaillé.

L'ordre du jour étant épuisé la Séance est levée à 19h15

,

Le maire, Isabelle BARTHE

Le secrétaire de séance,